



Conseil économique et social

Distr. générale
20 juin 2018
Français
Original : anglais

**Forum politique de haut niveau
pour le développement durable**
Réunion organisée sous les auspices
du Conseil économique et social
9-18 juillet 2018

Contribution du Forum arabe pour le développement durable à l'issue de sa session de 2018

Note du Secrétariat

Le Secrétariat transmet ci-après la contribution au Forum politique de haut niveau pour le développement durable du Forum arabe pour le développement durable, qui s'est réuni à Beyrouth, du 24 au 26 avril 2018, sur le thème « Ressources naturelles, générations futures et intérêt général ».



Rapport sur les travaux du Forum arabe pour le développement durable à sa session de 2018

[Original : anglais et arabe]

Introduction

1. Sous l'égide du Président du Conseil des Ministres de la République libanaise, M. Saad Hariri, et en partenariat avec la Ligue des États arabes et les organismes des Nations Unies actifs dans la région arabe, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a organisé à Beyrouth, du 24 au 26 avril, la session de 2018 du Forum arabe pour le développement durable sur le thème suivant : « Ressources naturelles, générations futures et intérêt général ». Le Liban assure cette année la présidence du Forum, dont les travaux ont été ouverts par M. Ghattas Khoury, Ministre de la culture, représentant le Président du Conseil des Ministres.

2. Le Forum arabe est une tribune régionale de haut niveau qui a pour mission d'examiner et de suivre la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région arabe. Il a été énoncé dans la Déclaration de Doha sur la mise en œuvre du Programme 2030, adoptée à la vingt-neuvième session ministérielle de la CESAO (tenue à Doha du 13 au 15 décembre 2016) que le Forum arabe était l'occasion pour les Gouvernements des États arabes et les acteurs du développement durable de se retrouver chaque année afin d'examiner les expériences des uns et des autres et d'envisager des moyens d'appliquer le Programme 2030 aux niveaux national et régional¹. Les documents issus du Forum arabe sont portés à la connaissance du Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se réunit chaque année en juillet à New York.

3. Les six réunions préparatoires ci-après ont eu lieu entre la session de 2017 et la session de 2018 : le Forum arabe de haut niveau sur le Sommet mondial sur la société de l'information et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Beyrouth, 8-12 mai 2017) ; le Colloque régional sur le Programme 2030 réunissant des parlementaires (Beyrouth, 8-9 novembre 2017) ; la Réunion préparatoire arabe sur les questions relatives à l'énergie en vue du Forum arabe pour le développement durable et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable (Beyrouth, 27-28 mars 2018) ; la Réunion préparatoire régionale sur les questions relatives à l'eau en vue du Forum arabe pour le développement durable et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable (Beyrouth, 28-29 mars 2018) ; la Réunion préparatoire régionale sur les questions relatives à l'environnement et aux ressources naturelles en vue du Forum arabe pour le développement durable et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable (Beyrouth, 11-12 avril 2018) ; la Réunion régionale de la société civile sur le développement durable dans la région arabe (Beyrouth, 22-23 avril 2018) (voir annexe).

4. La session de 2018 du Forum arabe a coïncidé avec le début de la troisième année de mise en œuvre du Programme 2030. De plus en plus d'États arabes ont commencé d'adapter leurs plans et stratégies, de mettre en place les structures

¹ Le mandat du Forum découle d'un ensemble de résolutions de la CESAO, y compris la résolution 327 (XXIX) relative au fonctionnement du Forum arabe pour le développement durable, adoptée à la vingt-neuvième session ; la décision 314 (XXVIII) concernant le Forum arabe pour le développement durable, adoptée à la vingt-huitième session, tenue à Tunis du 15 au 18 septembre 2014 ; et la résolution 322 relative à l'appui à la mise en œuvre du Programme 2030 par les États membres, adoptée à la deuxième réunion du Comité exécutif de la CESAO, tenue à Amman du 14 au 16 décembre 2015.

institutionnelles nécessaires pour appuyer la mise en œuvre du Programme à l'échelle nationale et d'élaborer des mécanismes de suivi et d'examen aux niveaux national et régional.

5. Le Forum a tenu des séances plénières, axées sur le thème principal de la session, à savoir « Ressources naturelles, générations futures et intérêt général », au cours desquelles ont été aussi examinés les moyens de mettre en œuvre le Programme 2030 au niveau régional et les expériences nationales dans ce domaine. Il a également tenu des séances thématiques sur des questions prioritaires dans la région arabe.

6. Les participants à la session de 2018 du Forum ont formulé plusieurs messages clés à transmettre au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se réunira à New York du 9 au 18 juillet 2018 sur le thème « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes ». Les textes issus du Forum arabe seront également présentés à la trentième session de la CESAO et à la cinquième réunion de son Comité exécutif.

I. Messages clés formulés par le Forum arabe de haut niveau pour le développement durable à sa session de 2018

A. Messages de portée générale

1. Réaffirmer les priorités de la région arabe en matière de développement, telles que définies dans les textes issus des différentes sessions tenues par le Forum arabe depuis 2014.

2. Réaffirmer les messages clés issus de la session de 2017 du Forum arabe qui ont été transmis au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2017, souligner la nécessité d'appliquer les recommandations pratiques qui y figurent² et confirmer l'attachement aux orientations tracées pour le Programme 2030 par les réunions régionales, de caractère général ou sectoriel, ainsi qu'aux recommandations formulées dans le cadre des réunions préparatoires régionales du Forum arabe.

3. Mettre en avant l'efficacité des activités régionales menées en collaboration avec les organismes des Nations Unies actifs dans la région arabe, la Ligue des États arabes et l'ensemble des parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales, tels que le secteur privé, les banques, les fonds, les organisations de la société civile, les milieux universitaires, les centres de recherche et les médias, afin d'harmoniser les positions de la région arabe concernant la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030.

4. Donner corps au principe de participation, d'intégration et de coordination effectives entre les institutions et l'ensemble des parties prenantes sur les plans national et régional au moyen de l'adoption de mécanismes et de cadres renforçant la contribution de tous ceux qui prennent part à la mise en œuvre du Programme 2030.

5. Appeler à la mise en place des fondements de la démocratie et à la participation politique effective des partis politiques, du parlement, de la société civile, du secteur privé, des milieux universitaires et des médias, car une gouvernance fondée sur les principes de respect des droits de l'homme, de participation, de transparence, d'intégrité et de responsabilité favorise l'appropriation nationale et l'implication de tous dans les efforts de développement.

² https://www.unescwa.org/sites/www.unescwa.org/files/events/files/arab-forum-sustainable-development-2017-final-report-ar__0.pdf

6. Dans la planification du développement, ne pas perdre de vue la situation du moment dans la région arabe et ses répercussions sur les êtres humains et le milieu naturel, notamment en tenant compte des changements sociaux, environnementaux, économiques, culturels et politiques et en s'appuyant sur les données, les politiques et les mécanismes disponibles.

7. Réduire les disparités sociales, économiques et culturelles dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, afin que toutes les catégories de la population puissent agir face à des phénomènes naturels tels que les changements climatiques, la désertification et les inondations ; réaffirmer le droit de chacun à l'accès à l'information et à la justice ; souligner que chacun doit pouvoir se faire entendre, faire part de ses préoccupations aux décideurs et peser dans la gestion, l'utilisation et la répartition équitables des ressources naturelles.

8. Souligner l'importance du rôle de la société civile dans la demande de justice sociale et de protection des droits de l'homme, qui sont des objectifs centraux et des principes essentiels pour susciter des changements porteurs de transformation dans le cadre de la stratégie de développement durable pour la région arabe.

9. Réaffirmer qu'il est essentiel d'investir dans la jeunesse, qui représente un dividende démographique considérable et un pilier central de l'action à mener pour parvenir au développement durable. À cette fin, l'autonomisation et la participation des jeunes sont nécessaires à tous les niveaux et dans tous les secteurs – économique, social, environnemental, culturel et politique – car ils contribuent de manière déterminante à l'augmentation du capital humain, suivent le rythme des transformations mondiales et prennent part au développement d'une économie diversifiée, fondée sur la science, le savoir et l'innovation.

10. Mettre l'accent sur l'importance que revêtent les relations entre la communauté scientifique et les décideurs et une meilleure communication entre eux ; appuyer la recherche scientifique, l'esprit de compétition scientifique ainsi que les sciences sociales et humaines, qui facilitent l'établissement de liens entre les différents aspects du développement, l'élaboration des politiques et programmes de développement, le suivi et l'évaluation de leurs effets sur les personnes et les sociétés et le patrimoine culturel commun ; préconiser la création d'une commission réunissant des scientifiques arabes spécialisés dans différents domaines qui donneraient des conseils aux décideurs.

11. Établir des programmes d'enseignement et des programmes éducatifs qui correspondent à la situation actuelle afin que les citoyens deviennent des membres actifs de leur communauté et puissent satisfaire toutes leurs ambitions et prendre des initiatives pour devenir une force motrice qui permettra d'apporter des changements porteurs de transformation ; examiner à nouveau la dimension culturelle du développement durable et envisager le développement comme un droit de l'homme et un processus permettant de garantir la viabilité et une vie décente aux générations présentes et futures.

B. Mise en œuvre et suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : point de vue des pays arabes

Programme 2030 : point de vue des pays arabes

12. Établir des plans de développement fondés sur des ambitions claires et globales, qui prennent en considération les liens entre les différentes questions et soient appliqués de manière progressive à court, moyen et long terme, de façon à pouvoir être adaptés et actualisés en fonction des résultats des évaluations à mi-parcours et des faits nouveaux qui surviennent aux niveaux national et régional.

13. Améliorer la prise de conscience et l'harmonisation des concepts et des analyses dans ce domaine au moyen de la coopération et la coordination au sein de l'administration publique et de ses organismes, afin que le Programme 2030 soit envisagé comme un programme de développement intégré ; tirer parti des cadres et mécanismes institutionnels existants et les réorganiser, le cas échéant ; renforcer les capacités du personnel d'encadrement plutôt que de mettre en place des systèmes parallèles qui risquent d'entraver les efforts de coordination et de coopération entre les institutions.

14. Renforcer les capacités institutionnelles, améliorer la communication et établir des partenariats utiles entre le gouvernement, les institutions financières et les secteurs public et privé ; promouvoir la transparence, la responsabilisation, le contrôle, les systèmes de collecte des données et l'échange d'informations ; renforcer le rôle des institutions scientifiques et des instituts de recherche ; intensifier le dialogue et la coopération entre les secteurs et améliorer la gouvernance locale.

15. Mettre en évidence les cadres institutionnels qui régissent les relations entre les acteurs publics et les parties non gouvernementales, afin de garantir une coopération et une concertation régulières sur les questions relatives au développement durable.

16. Réaffirmer l'importance des budgets publics comme moyens de concrétiser les plans et stratégies nationaux par des projets de développement durable réalisables, tout en soulignant la nécessité d'adopter une démarche véritablement inclusive, notamment par la participation du parlement à l'établissement, à l'exécution et au suivi des budgets publics.

17. Renforcer le rôle de contrôle des parlements arabes en faisant mieux connaître les plans et les programmes de développement et en mettant au point des outils de contrôle de l'action gouvernementale, tels que des mécanismes régulateurs, des enquêtes et des commissions parlementaires.

18. Souligner que le manque de données et les déficiences de la production de statistiques et de leur analyse sont des problèmes majeurs auxquels les pays arabes doivent faire face afin de définir les priorités nationales et les objectifs et cibles correspondant à leur situation et à leurs aspirations.

19. Mettre l'accent sur la dimension régionale du développement durable et sur la nécessité de renforcer la coordination, la coopération, l'intégration et la solidarité entre les États de la région. Les problèmes de développement, tels que les enjeux environnementaux, l'accès aux ressources en eau et en énergie, les migrations, y compris l'exode des cerveaux, touchent tous les pays et appellent un véritable partenariat régional pour renforcer effectivement l'appui apporté aux pays les moins avancés ou touchés par un conflit dans la région.

20. Intensifier les efforts régionaux pour promouvoir la paix et la reconstruction dans les pays et les zones touchés par un conflit et soutenir les initiatives humanitaires et les actions de développement dans les pays devant faire face à des crises graves du fait de déplacements de populations, en adoptant des solutions et des politiques provisoires dans les domaines social, environnemental, politique et économique.

21. Réaffirmer qu'il importe d'investir dans les activités de développement local en privilégiant une approche participative permettant de préserver le tissu social et d'encourager la réconciliation.

Suivi et examen sur le plan national, y compris les examens nationaux volontaires

22. Prendre conscience que les examens nationaux volontaires ne sont pas qu'un simple mécanisme de suivi des efforts de développement et ne se limitent pas à l'établissement de rapports nationaux par les pays. Ces examens favorisent les travaux

participatifs de longue haleine et constituent des outils permettant de redéfinir le rôle des partenaires et de mettre en évidence leurs mécanismes de coopération. Ils donnent également la possibilité de faire le bilan des progrès accomplis, de recenser les lacunes, d'analyser les causes des insuffisances et d'assurer que le processus de développement est sur la bonne voie.

23. Reconnaître qu'une approche globale couvrant tous les secteurs de l'administration publique exige de réduire les écarts dans l'interprétation des plans de développement durable et dans les interactions entre les divers secteurs et organes publics aux fins de la préparation des examens nationaux volontaires, tout en tenant compte de l'importance d'une meilleure prise de conscience et harmonisation des analyses sur le développement et en évitant de désigner une multitude de coordonnateurs de l'examen au niveau national.

24. Réaffirmer qu'il importe que les gouvernements fassent participer l'ensemble des parties concernées, y compris les autorités locales, la société civile, le secteur privé, les parlements et les centres d'expertise, à toutes les phases préparatoires des examens nationaux volontaires, notamment le processus de planification et la collecte des informations nécessaires à la rédaction des rapports, et pas seulement à la révision de la version finale du projet.

25. Envisager un mécanisme de sélection d'organismes de la société civile ayant les moyens de participer à l'examen national volontaire et à l'établissement du rapport correspondant, pour présentation au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, afin de garantir une démarche participative, qui préserve également l'indépendance de ces organismes.

26. Souligner qu'il importe d'intégrer le concept d'égalité des sexes dans l'élaboration et l'évaluation des programmes nationaux et régionaux de développement durable et l'établissement des rapports présentés au Forum politique de haut niveau pour le développement durable dans le cadre de l'examen national volontaire.

27. Renforcer le rôle des producteurs de données, mettre au point des méthodes statistiques en phase avec les indicateurs mondiaux ; définir et adopter des méthodes d'évaluation de l'efficacité des politiques pour compléter le processus analytique.

28. Mettre l'accent sur le rôle joué par les bénévoles dans l'établissement des rapports nationaux, en particulier pour ce qui est de fournir et de recueillir des informations, car ce sont eux qui connaissent le mieux la situation sur le terrain dans les divers secteurs.

29. Réaffirmer que le Forum arabe pour le développement durable offre la possibilité d'échanger les données d'expérience et les enseignements et de tirer parti notamment des connaissances accumulées depuis 2016 dans le cadre des examens nationaux volontaires, des directives communes d'application volontaire pour les examens nationaux volontaires proposées par le Secrétaire général ainsi que du manuel de préparation des examens nationaux volontaires.

C. Ressources naturelles, objectifs de développement durable et générations futures : point de vue des pays arabes

30. Se concentrer sur les priorités et les enjeux auxquels il faut répondre s'agissant des ressources naturelles, notamment la demande croissante dont ces ressources font l'objet, et qui sont la conséquence des changements climatiques, des pénuries d'eau, de la désertification, des inondations ainsi que de l'accroissement de la population, des déplacements volontaires et forcés et des difficiles conditions de sécurité générées

par les guerre et l'occupation, autant de facteurs, qui ont des effets sur la sécurité alimentaire, hydrique et énergétique, en veillant à assurer la durabilité des ressources naturelles pour les générations futures.

31. Réaffirmer le principe d'égalité et de justice dans l'utilisation, la gestion et la répartition des ressources naturelles, y compris en ce qui concerne les femmes, qui assument l'essentiel des charges liées à la gestion et à la consommation d'eau et d'énergie dans les ménages ; mettre l'accent sur les dégâts écologiques causés par la dégradation des ressources naturelles et leur utilisation abusive ; préconiser une action commune pour régler le problème de la répartition inégale des ressources naturelles à l'échelle nationale.

32. Souligner le rôle des changements culturels dans l'évolution vers des politiques gouvernementales inclusives et des pratiques individuelles viables, notamment la fin du gaspillage, l'utilisation plus rationnelle des ressources naturelles, une meilleure appropriation de ces ressources et l'appui à la formation professionnelle, en particulier dans des domaines en rapport avec l'eau, l'énergie, l'agriculture, l'environnement, de manière à modifier les modes d'utilisation et de gestion de ces ressources et à les préserver, en tant que responsabilité partagée que doivent assumer les gouvernements mais aussi toutes les catégories et tous les membres de la société.

33. Réaffirmer qu'il importe de mettre en évidence des mécanismes efficaces pour soutenir et faciliter le dialogue et la coordination entre les pays arabes au sujet de la gestion des ressources naturelles, en particulier les ressources communes, pour promouvoir les projets et initiatives d'intégration arabe, pour répondre aux besoins des réfugiés, des personnes déplacées et des communautés d'accueil, dans la mesure du possible et pour coopérer en vue de mener des activités de reconstruction fondées sur des systèmes énergétiques durables.

34. Promouvoir le rôle des jeunes en tant qu'acteurs du développement et les associer à l'élaboration et au suivi des politiques, au contrôle et à l'application du principe de responsabilité pour les questions relatives au développement durable, et reconnaître leur rôle dans les efforts de reconstruction et de protection de l'environnement, essentiels pour garantir la paix et la cohésion sociale indispensables à la gestion des ressources naturelles partagées et à la préservation de l'intérêt général.

35. Réaffirmer que la gestion durable des ressources naturelles suppose le respect du droit des peuples de contrôler leurs ressources. Il convient de rappeler que l'État de Palestine ne peut pas exercer ce droit en raison de l'occupation israélienne, qui porte également atteinte à la souveraineté des États arabes voisins sur leurs terres et leurs ressources naturelles, l'eau en particulier ; demander à l'ONU de lancer des négociations et des débats sur les instruments internationaux relatifs aux ressources en eau, sur la souveraineté des États arabes sur leurs ressources et le règlement des conflits liés aux ressources en eau partagées et prier la communauté internationale d'assumer ses responsabilités à cet égard.

36. Établir une haute autorité arabe pour l'eau, l'énergie et l'alimentation, dotée des moyens techniques voulus pour examiner des questions interdépendantes à l'appui de la sécurité alimentaire, hydrique et énergétique et proposer des recommandations et des solutions concrètes aux décideurs chargés d'élaborer les politiques et les stratégies nationales et régionales.

Eau

37. Viser la sécurité hydrique dans la région arabe, au niveau des ménages et des populations locales ainsi qu'à l'échelon sous-national, national et régional et entre les

pays, afin de garantir à tous l'accès à un approvisionnement en eau salubre et à des services d'assainissement suffisants.

38. Souligner que la prise en compte de la dimension humanitaire dans la sécurité de l'approvisionnement en eau permet de ne pas faire de laissés-pour-compte dans le cadre des plans de développement et de limiter les disparités dans les services d'approvisionnement en eau, qui sont accentuées par les conflits, les crises, l'occupation, la pauvreté ainsi que les changements climatiques et la dépendance à l'égard des eaux transfrontières.

39. Orienter l'action menée pour remédier à la pénurie d'eau dans la région arabe, en s'appuyant sur les objectifs de développement durable, les cibles, les indicateurs et les données ventilées par sexe, y compris les indicateurs associés à la cible 6.4 pour mesurer la variation du nombre de personnes en manque d'eau.

40. Souligner les liens qui existent entre les objectifs de développement durable relatifs à l'eau en tant que ressource essentielle pour parvenir à la sécurité alimentaire, protéger la santé publique, contribuer à des villes et des écosystèmes durables, préserver les ressources énergétiques et instaurer la paix.

41. Défendre le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement et s'employer à établir les cadres juridiques garantissant les droits relatifs à l'eau.

42. Réaffirmer que la recherche scientifique et l'innovation locale facilitent l'action menée pour atteindre les objectifs de développement durable relatifs à l'eau, en privilégiant les technologies innovantes favorisant l'exploitation des ressources en eau par des moyens non traditionnels dans la région arabe.

43. Souligner l'importance de la participation, des partenariats et du financement international ainsi que du renforcement des capacités et de la préparation aux catastrophes naturelles, comme la sécheresse et les inondations, qui sont autant d'éléments indispensables pour garantir la sécurité hydrique dans la région arabe.

Énergie durable

44. Mettre en avant la nécessité pour les économies arabes de se tourner vers l'énergie durable et de prendre conscience qu'elles ont chacune des priorités différentes qui dépendent des conditions auxquelles elles doivent faire face, sachant que le statu quo dans le domaine de l'énergie et de la gestion des ressources naturelles n'est pas viable dans la région.

45. Souligner la nécessité d'envisager l'énergie durable dans une perspective régionale et non du seul point de vue de chaque pays afin que la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique soit la plus importante possible.

46. Souligner la nécessité de renforcer la coopération et les échanges commerciaux entre les pays de la région, de favoriser la fabrication locale des composantes nécessaires à l'énergie propre, d'établir des réseaux entre les pays arabes et de promouvoir des projets et initiatives d'intégration arabe, tels que le marché arabe commun de l'électricité, en se concentrant sur les réseaux de distribution d'électricité intelligents et les couloirs biologiques.

47. Prôner l'élaboration et la mise en place de politiques intégrées et proactives et de cadres réglementaires et législatifs pour appliquer rapidement des mesures visant une utilisation rationnelle de l'énergie et élargir l'accès aux énergies renouvelables, ce qui permettra à la région arabe de s'orienter vers une utilisation plus durable de ses ressources naturelles.

48. Mobiliser un appui financier auprès des institutions et pays donateurs ainsi qu'un financement international dans le cadre de programmes et de projets nationaux

et régionaux communs clairement définis permettant de passer à des systèmes énergétiques durables et de nouer de fructueux partenariats compatibles avec les objectifs nationaux et les mécanismes de financement locaux.

49. Souligner la nécessité de consolider les programmes de renforcement des capacités du personnel d'encadrement dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique et notamment dans celui de la réalisation d'études de faisabilité et de la recherche de financements adéquats

50. Réaffirmer la nécessité d'aborder le développement selon une approche fondée sur les droits, d'intégrer les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans les projets relatifs à l'énergie et d'encourager l'esprit d'entreprise chez les femmes, afin de réduire la pauvreté et d'améliorer la santé et l'environnement.

Environnement

51. Insister sur l'importance de l'atténuation des effets négatifs de la croissance économique sur l'environnement, en procédant à des études d'impact environnemental des projets de développement, notamment une évaluation stratégique environnementale des plans économiques et de développement élaborés par les gouvernements et les institutions financières, et sur la nécessité d'intégrer dans la planification du développement les questions relatives à la biodiversité et aux ressources naturelles, essentielles pour le développement durable.

52. Insister sur la nécessité de préserver la biodiversité et de gérer de façon intégrée les ressources naturelles car l'épuisement de ces ressources est à la fois la source et le résultat de conflits et de déplacements, d'où le caractère impératif de mécanismes permettant de prévenir la dégradation des terres et la désertification afin d'alléger les pressions s'exerçant sur la population et les services et de préserver la paix.

53. Accorder toute l'attention voulue à l'urbanisation rapide et non planifiée dans le cadre des traités internationaux relatifs à la protection des écosystèmes et de la biodiversité. L'urbanisation se traduit par la dégradation de l'environnement et l'appauvrissement de la biodiversité et a une incidence sur la santé et le bien-être des populations et sur le développement économique et l'environnement.

54. Compte tenu du caractère transfrontalier des questions relatives à l'environnement et aux ressources naturelles, privilégier une approche participative pour atteindre les objectifs de développement durable, tirer parti des données d'expérience et des enseignements accumulés et améliorer la disponibilité et la collecte des données aux fins du suivi et de l'évaluation, notamment des objectifs en rapport direct ou indirect avec l'environnement et les ressources naturelles.

55. Réaffirmer qu'il importe d'investir dans les mesures de réduction des risques de catastrophe et dans la reconstruction après une catastrophe afin d'améliorer la résilience face aux catastrophes et de renforcer les capacités d'adaptation aux effets de catastrophes futures.

56. Souligner qu'il importe de créer et d'institutionnaliser de hauts comités nationaux pour la réduction des risques de catastrophe réunissant l'ensemble des parties prenantes nationales ainsi que les autres acteurs concernés, y compris des organisations non gouvernementales nationales et internationales, les diverses organisations de la société civile et les centres de recherche scientifique.

57. Élaborer des stratégies nationales et des plans d'action locaux pour réduire les risques de catastrophe et coordonner l'ensemble des données fournies par toutes les parties représentées dans les comités afin de rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des cibles mondiales définies dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) au moyen d'un système de suivi

électronique utilisant des indicateurs liés à ceux relatifs aux objectifs de développement durable.

58. Souligner qu'il importe de créer des bases de données nationales sur les pertes dues aux catastrophes survenues au cours de la décennie (2005-2015) précédant l'adoption du Cadre de Sendai, afin de faciliter l'analyse des types de risques et de leur évolution, de définir les priorités concernant l'évaluation de ces risques et d'élaborer les stratégies et les plans nécessaires pour limiter les catastrophes, atténuer leurs effets et s'y adapter et faciliter la reconstruction de manière à améliorer la résilience face aux catastrophes futures.

D. Questions prioritaires au niveau régional

Diversification économique

59. Confirmer l'importance de l'adoption d'une approche du développement durable fondée sur la diversification économique, tenant compte des modes de consommation et renforçant la production durable, eu égard aux difficultés auxquelles se heurtent les pays arabes, notamment les pressions économiques, les changements démographiques associés aux migrations et aux déplacements et l'épuisement des ressources naturelles, telles que le pétrole, l'eau et les terres agricoles.

60. Souligner l'importance de la mise au point de nouvelles stratégies en faveur du développement durable, notamment la réforme des politiques économiques, l'élaboration de politiques pour stimuler la croissance de l'économie numérique et encourager l'innovation, le renforcement du secteur privé (en particulier les petites et moyennes entreprises), la promotion de l'investissement et la mise en œuvre de mesures pour garantir la sécurité du milieu naturel et la justice sociale.

61. Mettre en avant l'importance de la participation d'un large groupe de parties prenantes à la formulation de politiques durables sur la diversification économique, y compris les administrations locales, le secteur privé et la société civile.

62. Souligner la nécessité pour la région arabe de tirer parti de la révolution industrielle continue en investissant dans la science et la technologie et en intensifiant la coopération et l'intégration régionales pour renforcer les capacités et mobiliser les volontés et les ressources.

63. Convenir du caractère indispensable de la réforme des systèmes éducatifs pour favoriser la diversification économique, compte tenu des liens étroits existant entre ces systèmes et l'innovation et la production manufacturière, et pour tirer pleinement parti de l'économie numérique.

64. Stimuler l'innovation au service du développement en établissant un système national intégré d'innovation, en concevant des initiatives spécifiques et de nouvelles approches dans tous les secteurs de l'économie pour appuyer les petites et moyennes entreprises et les intégrer au secteur formel de l'économie et en opérant les transformations nécessaires à la transition de l'économie informelle (importante dans la région arabe) à l'économie formelle.

65. Souligner qu'il importe de participer activement à la quatrième révolution industrielle et à la création d'emplois, d'accélérer l'adaptation et la modernisation des systèmes et des produits éducatifs, de promouvoir la science et la technologie et d'en tirer parti pour favoriser la créativité et l'entrepreneuriat, et insister sur la nécessité de faire participer le secteur privé à ces initiatives.

Planification à l'appui de villes ouvertes à tous, résilientes et durables

66. Souligner qu'une bonne planification urbaine bénéficie à tous sans distinction, y compris aux migrants, aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux autres groupes sociaux vulnérables. Une telle planification nécessite des mécanismes garantissant la participation du public aux débats généraux et un examen des lois et règles discriminantes à l'égard de certains groupes sociaux.

67. Souligner qu'il convient de concevoir des solutions et des politiques pour faire face à la transformation du territoire urbain, qui cesse d'être un bien commun pour devenir une marchandise, et de renoncer à une économie fondée sur la spéculation immobilière, excluant une part importante de la société, pour se tourner vers une économie sociale solidaire, répondant aux besoins de tous les groupes sociaux.

68. Souligner la nécessité de rendre les villes plus saines grâce à l'adoption d'une approche intégrée incluant tous les secteurs et parties prenantes pour trouver des idées, définir les priorités et suivre les avancées réalisées, en prenant comme point de départ les liens étroits entre la santé humaine, les diverses dimensions du développement durable, l'appropriation et la responsabilité sociale.

69. Souligner qu'il importe de reconstruire de manière durable les villes ravagées par la guerre ; de tenir compte des besoins des populations déplacées, des minorités et des groupes marginalisés ; de s'attacher à fournir des services d'éducation et de santé et d'autres services de base qui contribuent à la cohésion sociale ; et d'utiliser durablement les richesses archéologiques et naturelles pour stimuler l'économie et le tourisme.

70. Appeler instamment les décideurs à trouver des solutions et à adopter de nouvelles techniques, comme la mesure du taux de pauvreté urbaine, pour appréhender les changements économiques, sociaux et environnementaux intervenant au niveau urbain, comme le taux de pauvreté urbaine, à retenir des solutions adaptées au contexte national et à tirer parti des expériences concluantes en matière de réduction des inégalités et de réalisation d'un développement équilibré, durable et inclusif.

Financement d'un développement inclusif et durable

71. Confirmer que le financement du développement durable dépend de l'évolution du système économique indispensable pour renforcer les capacités nationales et assurer une répartition équitable des richesses, pour promouvoir le secteur privé et réformer le régime fiscal, pour favoriser la souveraineté économique et le passage d'une économie de la consommation à une économie de la production, et pour nouer des partenariats efficaces entre les différents acteurs, y compris les gouvernements, les banques et les institutions financières, le secteur privé, la société civile et la communauté internationale.

72. Souligner combien il importe d'assurer la diversification économique et l'implication du secteur privé, d'appuyer les partenariats internationaux et régionaux et d'en chercher de nouveaux pour trouver des financements, en particulier pour les pays arabes qui ont du mal à se procurer les fonds nécessaires au développement durable en raison de la contraction de l'aide internationale au développement et de sa concentration sur la sécurité et à l'aide humanitaire, des fluctuations économiques, du niveau élevé de la dette publique et de la faiblesse du commerce extérieur régi par des règles inéquitables.

73. Souligner qu'il importe de faciliter les envois de fonds des migrants et de faciliter leur utilisation pour financer des projets de développement dans les pays d'origine.

74. Insister sur la nécessité d'établir des budgets publics sur la base des normes internationales, de façon à les rendre plus transparents, et encourager la participation à leur élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation pour réduire la corruption et le gaspillage, tout en élaborant dans le même temps un cadre législatif pour limiter la fraude fiscale et faciliter l'accès aux renseignements.

75. Reconnaître la nécessité de promouvoir le rôle du secteur privé dans le développement durable en créant un environnement propice à l'investissement grâce à des réformes législatives et institutionnelles ; et confirmer le caractère impératif de l'adoption de normes des droits de l'homme applicables au secteur privé pour y améliorer la transparence et la responsabilité et orienter sa participation au processus de développement.

76. Mettre l'accent sur le rôle que jouent les banques dans le renforcement de la confiance des investisseurs, notamment grâce à des initiatives visant à les encourager à financer des projets de développement, à leur fournir les données et le savoir-faire voulus pour leur permettre d'évaluer la rentabilité des projets de développement et les compétences financières disponibles et à faire en sorte que l'implication du secteur privé dans le développement ne soit plus dictée par le souci de la responsabilité sociale des entreprises mais réponde à des impératifs de rentabilité, afin de favoriser l'investissement.

77. Convenir qu'il importe d'adopter un système intégré pour lutter contre la corruption de façon à réformer les systèmes financiers et économiques, et établir des règlements et des lois bancaires pour recouvrer les avoirs volés et les investir dans des plans et des projets de développement.

78. Souligner que l'écart en matière de connaissances doit être comblé, au moyen d'études sur les expériences internationales et arabes en matière de responsabilité sociale des entreprises et leurs conséquences pour le développement, le financement du développement et la production de données sur des indicateurs clefs.

79. Souligner qu'il importe de renforcer la coopération et la coordination avec les sources de financement, en particulier celles de la région arabe, et notamment les fonds souverains, la finance islamique et les zakats, et leur rôle à l'appui du développement durable.

Rôle de la société civile dans le développement durable

80. Appeler l'attention sur l'adoption par les organisations de la société civile participant à la session de 2018 du Forum arabe des résultats et ses recommandations de la Réunion régionale de la société civile sur le développement durable dans la région arabe, tenue à Beyrouth les 22 et 23 avril 2018.

81. Convenir d'établir une plateforme destinée aux organisations de la société civile actives dans la région arabe, afin qu'elle serve de mécanisme régional pour le renforcement du rôle de ces organisations dans le développement durable, dans le suivi de la mise en œuvre des plans internationaux, y compris le Programme 2030, aux niveaux national et régional, et dans le contrôle de l'action des gouvernements.

82. Souligner l'importance de la bonne gouvernance, de la transparence et de l'autosurveillance dans les secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, y compris les organisations de la société civile et le secteur privé.

83. Insister sur la nécessité d'améliorer le cadre opérationnel des organisations de la société civile et de renforcer leur capacité de participer efficacement au développement durable et à la prise de décisions.

Autonomisation des femmes et intégration des questions d'égalité des sexes pour préserver les ressources naturelles et servir l'intérêt général

84. Souligner qu'il convient de prendre en considération la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des cadres législatifs et des lois, et de renforcer l'obligation de rendre compte des progrès vers l'égalité des sexes à tous les niveaux du gouvernement afin de mettre en œuvre le Programme 2030.

85. Mettre l'accent sur l'importance de la sensibilisation à la notion d'égalité des sexes dans les plans nationaux de développement et les objectifs de développement durable, et impliquer les femmes dans la prise de décisions et l'élaboration des politiques concernant l'eau, l'énergie, les villes, la production, la consommation, les écosystèmes régionaux et les moyens de mise en œuvre, compte tenu de leur rôle dans la gestion de l'eau et de l'énergie au niveau des foyers, afin de garantir que les femmes et les filles ne soient pas exclues du processus de développement en raison de leur vulnérabilité et de tirer parti de leurs capacités dans la réalisation du Programme 2030.

86. Souligner la nécessité de la participation effective des femmes à la planification urbaine pour leur permettre d'exprimer leurs préoccupations et leurs besoins ainsi que de la prise en compte de leur situation lors de l'élaboration des plans afin de renforcer leur participation sociale et économique.

87. Améliorer la disponibilité et la qualité des données ventilées par sexe étant donné que la région a besoin de meilleures approches analytiques pour contribuer à l'élaboration de politiques sexospécifiques et à leur intégration dans l'action visant à autonomiser les femmes et à parvenir à l'égalité des sexes.

Rôle des jeunes dans la transition vers des sociétés arabes durables

88. Se féliciter de l'importante participation des jeunes à la session de 2018 du Forum arabe de haut niveau pour le développement durable, conformément aux recommandations formulées lors de précédentes réunions, car elle constitue une étape favorable vers leur implication indispensable dans la réalisation des objectifs de développement durable.

89. Confirmer que le chômage, l'éducation et l'absence de justice sociale sont des questions à traiter en priorité et une source de préoccupations pour les jeunes de la région arabe ; et appeler à une réforme fondamentale des structures économiques des pays afin d'offrir des possibilités d'emploi décent aux jeunes d'aujourd'hui et de demain, compte tenu des changements démographiques et de la part croissante de jeunes dans les sociétés arabes.

90. Convenir de la nécessité d'élaborer un cadre d'action intégré en matière de droits de l'homme, et de s'engager à le mettre au service des jeunes confrontés à de multiples problèmes, en défendant et protégeant les libertés fondamentales et les droits de l'homme sans négliger les groupes vulnérables ou marginalisés et en garantissant l'égalité des chances pour tous ; et redoubler d'efforts pour atteindre les jeunes des zones rurales, qui peuvent contribuer de façon déterminante à assurer un changement positif et à instaurer la paix et la stabilité.

91. Affirmer le rôle de la famille dans l'instauration d'une culture de démocratie chez les jeunes, qui, malgré l'importance accordée à leurs problèmes dans le Programme 2030, sont souvent exclus des processus de prise de décisions en raison d'un manque de politiques et de cadres participatifs, d'une part, et de leur réticence à participer au processus politique, de l'autre. Il faut donc agir rapidement pour instaurer et renforcer la confiance entre les jeunes et l'État, en se fondant sur la citoyenneté, la liberté et la participation.

92. Mettre l'accent sur le rôle des médias dans la défense de la jeunesse, ce qui suppose une interaction accrue avec eux pour qu'ils s'approprient les problèmes des jeunes et pour les encourager à prendre une part plus active à la recherche de solutions ; et inviter les médias à faire connaître les initiatives prises par les jeunes et les moyens innovants qu'ils utilisent pour réaliser les objectifs de développement durable.

93. Encourager les parlements arabes à allouer des ressources budgétaires à l'épanouissement de la jeunesse et au renforcement de ses compétences pour faire face aux difficultés et trouver des solutions novatrices.

94. Convenir que la résolution 2250 du Conseil de sécurité sur la jeunesse, la paix et la sécurité et ses cinq volets, en particulier celui sur la protection, représentent un cadre fondamental et adapté pour les jeunes de la région arabe ; et prier instamment les pays de faire mieux connaître la résolution à tous les niveaux, d'ouvrir des voies locales et nationales de dialogue avec les jeunes et de les associer à la conception des activités de mise en œuvre.

95. Définir des étapes claires en vue de l'établissement d'un réseau régional à même d'influer sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales et régionales sur les jeunes, notamment en constituant une délégation de jeunes arabes pour participer aux réunions officielles de l'Organisation des Nations Unies sur le Programme 2030, en offrant des cadres pour discuter avec les organisations dirigées par des jeunes et les soutenir et en encourageant les partenariats, le réseautage, la communication et le renforcement des compétences.

Principe consistant à ne laisser personne de côté dans la région arabe

96. Confirmer que le principe consistant à ne laisser personne de côté est un pilier essentiel du Programme 2030 qui ne peut être appliqué sans politiques publiques inclusives garanties par le droit international et les normes des droits de l'homme.

97. Affirmer que le principe consistant à ne laisser personne de côté constitue un défi majeur pour les pays arabes, en particulier les groupes vulnérables et les personnes vivant dans les zones rurales et reculées ; et trouver des solutions pour sensibiliser au niveau local et faire participer les provinces et les autorités et collectivités locales à la définition des priorités, à la planification, à la mise en œuvre et au suivi pour faire en sorte que tout le monde tire parti des retombées du développement.

98. Être conscient que, pour ne laisser personne de côté, il faut adopter deux approches parallèles : l'une axée sur l'adoption de politiques publiques inclusives pour remédier aux dynamiques et facteurs structurels qui entraînent la pauvreté et la marginalisation, et l'autre prévoyant des mesures et des politiques ciblées pour élargir le filet de sécurité sociale et faire face aux difficultés sociales actuelles.

99. Convenir que la mise en œuvre du principe consistant à ne laisser personne de côté exige de mettre fin à la discrimination en droit et en fait, de diffuser une culture de la tolérance et de la solidarité, d'adopter des approches fondées sur les droits de l'homme et de s'engager en faveur de l'intérêt général.

100. Souligner qu'il importe d'appliquer le principe consistant à ne laisser personne de côté en tenant compte des droits et problèmes des jeunes, des femmes, des personnes handicapées, des personnes âgées et d'autres groupes vulnérables, en favorisant leur participation aux processus de planification, de mise en œuvre et de suivi et en établissant des rapports de suivi.

101. Insister sur la nécessité d'adopter des approches nouvelles/innovantes en sciences humaines et sociales pour recenser les groupes sociaux disparates et

surveiller la situation de ceux qui ne sont pas pris en considération dans le cadre des statistiques nationales.

102. Confirmer qu'il importe de faire de la mesure un élément clef du développement : les progrès et les lacunes doivent être recensés pour suivre la situation des groupes sociaux les plus marginalisés, ce qui exclut le recours aux indicateurs nationaux moyens et suppose l'établissement d'indicateurs mesurant les conséquences des politiques et programmes nationaux ou locaux sur les groupes sociaux les plus pauvres et les plus vulnérables.

103. Promouvoir les investissements de capitaux dans les régions rurales reculées, où les services, l'emploi et l'éducation sont à leur niveau le plus bas ; mettre à disposition des marchés, des outils de formation et des services financiers ; et gérer les risques pour les petits agriculteurs, conformément au principe consistant à ne laisser personne de côté.

Adaptation des objectifs de développement durable au contexte local

104. Se féliciter de la participation des représentants des autorités locales au Forum arabe, qui constitue une étape importante vers une interdépendance active entre les niveaux local, national, régional et mondial ; et sensibiliser à l'importance du développement local dans la mise en œuvre du principe consistant à ne laisser personne de côté.

105. Confirmer que les objectifs de développement durable doivent être adaptés aux contextes nationaux dans la région arabe et que les autorités et municipalités locales doivent adopter le Programme 2030 et ses principes comme cadre général pour définir les priorités, les objectifs et les cibles, tout en tenant compte des stratégies et programmes nationaux, d'une part, et des caractéristiques géographiques, démographiques et sociales, de l'autre ; et affirmer le rôle des villes et des communautés locales dans le processus régional de suivi et d'examen et dans le contrôle et l'évaluation de l'action du gouvernement.

106. Reconnaître que pour atteindre les objectifs de développement durable il faut mettre en place les mécanismes institutionnels de mise en œuvre et de suivi voulus et renforcer les partenariats existants avec la société civile et les acteurs du développement en nouant de nouveaux partenariats, en créant des réseaux avec les municipalités et en encourageant une décentralisation accrue pour permettre aux autorités locales de s'acquitter efficacement de leurs fonctions, en coordination avec les gouvernements nationaux.

107. Affirmer qu'il importe de mobiliser des ressources financières, humaines et administratives pour garantir l'indépendance des décideurs locaux, ce qui nécessite un examen des lois qui régissent la budgétisation et encadrent les relations des donateurs et des autorités centrales avec les autorités locales.

E. Appuyer les efforts régionaux en vue de la session de 2019 du Forum arabe

108. Souligner que certains messages doivent être traduits en mesures concrètes au moyen d'activités régionales qui seraient menées tout au long de la période précédant la session de 2019 du Forum arabe et qui pourraient notamment consister à :

- Organiser une réunion d'experts regroupant tous les partenaires qui interviennent dans le processus de suivi et d'examen.
- Organiser une réunion sur les mécanismes de suivi et les examens nationaux volontaires.

- Élargir les consultations et le dialogue entre les partenaires non gouvernementaux, en particulier les associations de la société civile et le secteur privé.
- Organiser une réunion régionale annuelle pour aider les parlementaires à renforcer le rôle des parlements nationaux dans l'exécution du Programme 2030 et le processus de suivi et d'examen.
- Produire davantage de connaissances et renforcer les capacités en élaborant du matériel de formation en arabe sur l'adaptation du Programme 2030 aux spécificités nationales et régionales.
- Former une équipe d'experts et de formateurs spécialisés dans le Programme 2030 et les objectifs de développement durable.
- Consolider les partenariats et organiser des activités communes entre l'ensemble des acteurs du développement durable et du Programme 2030, notamment les organismes des Nations Unies présents dans la région arabe et la Ligue des États arabes.
- Élaborer un rapport sur l'état d'avancement du programme de travail, qui sera présenté à la session de 2019 du Forum arabe pour le développement durable.

II. Séances et exposés

7. En plus de la séance d'ouverture et de clôture, sept séances plénières ont été organisées à la session de 2018 du Forum arabe sur le thème principal, à savoir « Ressources naturelles, générations futures et intérêt général ».

8. Neuf séances thématiques sur les questions prioritaires pour la région arabe ont également eu lieu.

A. Séance d'ouverture

9. Parmi les intervenants à la séance d'ouverture figuraient le Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la CESAO, M. Mohamed Ali Alhakim ; la Directrice du Service du développement durable et de la coopération internationale de la Ligue des États arabes, M^{me} Nada El-Agizy, qui s'est exprimée au nom du Secrétaire général de la Ligue ; le Directeur du Bureau régional des États arabes pour le Fonds des Nations Unies pour la population, M. Luay Shabaneh ; le Ministre marocain de l'énergie, des mines et du développement durable, M. Aziz Rabbah ; et le Ministre libanais de la culture représentant le pays parrainant le Forum arabe, M. Ghattas Houry. La Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, M^{me} Amina Mohammed, a participé au moyen d'un message vidéo.

10. M^{me} Maisaa Youssef, de la Division du développement durable de la CESAO, a passé en revue la situation et les problèmes en matière de développement durable dans la région arabe. Elle a donné un bref aperçu de l'instabilité politique, sociale et environnementale que connaissent les pays arabes et les réalisations qu'ils ont accomplies au titre du Programme 2030. Elle a évoqué plusieurs points à examiner concernant des initiatives de développement durable lancées par des pays arabes et insisté sur l'importance des examens nationaux volontaires qui favorisent la mobilisation des parties prenantes et permettent d'en tirer parti. Elle a présenté des informations émanant de certains pays arabes sur les objectifs de développement durable n^{os} 6, 7, 11, 12 et 15 afin de souligner l'absence de données pour établir les indicateurs requis pour suivre et évaluer ces objectifs.

B. Séances plénières

Séance plénière 1 : La mise en œuvre du Programme 2030 : points de vue des pays sur la planification intégrée du développement et le changement porteur de transformation

11. M^{me} Dalal Saoud, spécialiste des médias, a animé la première séance plénière, à laquelle ont participé le Secrétaire général du Haut Conseil koweïtien de la planification et du développement, M. Khaled Mahdi ; le conseiller du Ministre égyptien de la planification, du suivi et de la réforme administrative, M. Ahmad Kamaly ; le Secrétaire général du Ministère qatarien des affaires étrangères, M. Ahmad bin Hassan Al Hammadi ; le Sous-secrétaire du Ministère yéménite de la planification et de la coopération internationale pour le secteur des études économiques, M. Mohamed Al-Hawri ; et le Conseiller à la Commission de la planification et de la coopération internationale de la République arabe syrienne, M. Refaat Hijazi.

12. Les intervenants ont donné un aperçu des travaux effectués par leurs pays dans le domaine de la planification du développement depuis l'adoption du Programme 2030. Ils ont souligné les enjeux auxquels la région arabe est confrontée, notamment l'adaptation des politiques et plans nationaux au Programme 2030 ; les données et informations requises pour les processus de contrôle, de suivi et d'évaluation ; le financement du développement et la diversification économique ; et l'établissement d'un partenariat fondamental avec le secteur privé dans les efforts de développement.

13. Les participants ont également souligné les problèmes rencontrés par les pays touchés par un conflit, dont le potentiel de progression et de croissance était limité.

Séance plénière 2 : Les examens nationaux volontaires et l'étape d'après : suivi et examen du Programme 2030 au niveau national

14. Le représentant du Groupe de la Banque islamique de développement, M. Rami Ahmad, a animé la deuxième séance plénière, à laquelle ont participé la Ministre déléguée aux affaires de développement durable au Ministère saoudien de l'économie et de la planification, M^{me} Haifa Al Mogrin ; le Directeur général de l'Unité de politique et de réforme au Cabinet du Premier Ministre de l'État de Palestine, M. Mahmoud Ataya ; le Conseiller au Conseil national de la population du Soudan, M. Hassan Musa Yousif ; le Secrétaire général du Ministère jordanien de la planification et de la coopération pour le développement, M. Ziad Obeidat ; le membre de la chambre marocaine des représentants, M. Nawfal Naciri ; et le Vice-Président d'EvalSDGs au Canada, M. Kassem El Saddik.

15. Des représentants ont décrit l'expérience de leurs pays dans l'élaboration des examens nationaux volontaires. Des intervenants ont également évoqué l'insuffisance des données nationales ; l'importance du renforcement de la capacité interne et de l'utilisation des données d'expérience accumulées ; le rôle des différents acteurs, dont les parlements, dans le processus de suivi, de contrôle et d'évaluation des examens nationaux volontaires ; et l'importance de la sensibilisation au principe consistant à ne laisser personne de côté et de l'examen de l'efficacité des politiques.

16. M. Kassem El Saddik a fait un exposé sur les examens nationaux volontaires d'un point de vue scientifique. L'analyse de 65 examens nationaux de tous pays à travers le monde a fait apparaître clairement que les rapports reposaient souvent sur des indicateurs incomplets, appréhendaient mal les réalités du terrain et révélaient un manque de cohérence entre les politiques et les plans nationaux. En outre, si la plupart de ces examens décrivaient les cadres institutionnels utilisés, ils ne mettaient pas en

avant la problématique femmes-hommes ou ne passaient pas fidèlement en revue les activités menées pour préparer la rédaction des examens nationaux.

Séance plénière 3 : Intégrer les ressources naturelles à la planification du développement pour un avenir résilient et durable

17. La Directrice de la Division des politiques du développement durable de la CESAO, M^{me} Roula Majdalani, a animé la troisième séance plénière, à laquelle ont participé le Ministre marocain de l'énergie, des mines et du développement durable, M. Aziz Rabbah ; le Directeur général de la section de l'énergie et de l'eau du Ministère libanais de l'énergie et de l'eau, M. Fadi Comair ; le Chef du Groupe du développement durable (Vision Égypte 2030) au Ministère égyptien de la planification, du suivi et de la réforme administrative, M. Hussein Abaza ; la Directrice générale du Conseil arabe des sciences sociales à Beyrouth, M^{me} Seteney Shami ; et le Directeur exécutif du Conseil de direction du Peace Generations Network à Bagdad, M. Jasim Ali.

18. Les intervenants ont discuté des principales difficultés rencontrées par les pays arabes s'agissant de leurs ressources naturelles, telles que les pénuries d'eau, le gaspillage des ressources naturelles, l'appauvrissement des terres et l'impact des changements climatiques, des conflits et des déplacements. Ils ont souligné qu'il fallait passer à des systèmes énergétiques durables et, pour ce faire, améliorer la gestion des ressources, réduire la dépendance à l'égard des énergies fossiles, utiliser des systèmes d'irrigation modernes, établir des réseaux d'approvisionnement en eau et en énergie et sensibiliser à la gestion efficace des ressources naturelles, à la protection de l'environnement et à la rationalisation de la consommation. Ils ont également souligné combien il importait de promouvoir l'échange entre les pays des données et des résultats de leurs travaux de recherches, de mettre la culture et l'éducation au service du développement durable et d'intégrer le principe de la rationalisation des ressources dans les programmes scolaires et universitaires. Ils ont mis en avant le droit des peuples à exercer leur souveraineté sur leurs ressources naturelles et le caractère positif de la concurrence entre les pays pour développer les ressources naturelles et tirer parti des expériences concluantes ; ainsi que la nécessité d'intégrer la dimension environnementale dans les lois et les stratégies avant leur adoption, d'établir des organismes de réglementation pour en assurer le suivi et de donner à la société civile les moyens d'évaluer l'application des politiques de développement.

Séance plénière 4 : Repenser la diversification économique pour garantir les moyens de subsistance des générations futures et leur existence même

19. Le Directeur du Département économique de l'Université américaine libanaise, M. Ghassan Dibeh, a animé la quatrième session plénière, à laquelle ont participé le Ministre iraquien des ressources en eau, M. Hassan Janabi ; le Conseiller pour la recherche et la science de la Royal Scientific Society de Jordanie, M. Muhammad Saidam ; le Directeur de programme du Development for People and Nature Association au Liban, M. Rami Shamma ; et le spécialiste régional de la technologie pour le développement, M. Souhail Marine.

20. Les interventions ont porté sur la diversification économique et la nécessité de passer d'une économie de la consommation à une économie de la production. Les intervenants ont souligné qu'il importait d'analyser la faisabilité de l'appui aux secteurs productifs et de tirer parti de l'expérience des pays développés à cet égard. Ils ont indiqué que d'autres difficultés entravaient le développement économique, telles que les guerres, les conflits, l'urbanisation non contrôlée et l'augmentation des déplacements internes et transfrontières. Ils ont insisté sur la nécessité de privilégier

l'innovation et l'économie numérique, en particulier dans un environnement économique mondialisé où les chaînes de valeur mondiales font intervenir des composants fabriqués dans plusieurs pays, ce qui donne la possibilité aux pays en développement de rejoindre ces chaînes de valeur en diversifiant leur économie. Ils ont également demandé l'adoption de mesures pour encourager le développement de l'économie numérique ainsi que l'intégration dans les plans nationaux de développement de nouvelles stratégies sur les technologies de l'information et des communications.

Séance plénière 5 : La planification à l'appui de villes ouvertes à tous, résilientes et durables

21. Les intervenants ci-après ont participé à la cinquième séance plénière : la Directrice du Département des initiatives de proximité au Ministère omanais de la santé, M^{me} Huda Alsiyabi ; le spécialiste de la pauvreté et du développement humain durable, M. Adib Nehmeh ; la Professeure adjointe d'architecture et de conception à l'Université américaine de Beyrouth, M^{me} Mona Fawaz ; et le Conférencier au Département du génie civil à l'Université de Mossoul, M. Suhaib Yahya Kasim Al-Darzi. Le Coordonnateur principal de la Common Space Initiative, M. Omar Abdulaziz Hallaj, a animé la séance.

22. Les débats ont principalement porté sur les liens entre le développement durable, la planification urbaine, la promotion de la sécurité, la stabilité politique, l'efficacité et la santé publique, le renforcement de l'intégration sociale des groupes marginalisés, la coordination entre les organes publics compétents au niveau local et l'administration locale et nationale et la promotion de l'intérêt général au niveau de la ville.

23. Les intervenants ont souligné les problèmes rencontrés par les administrations et les conseils locaux pour reconstruire les villes ravagées par la guerre et permettre la planification d'un développement inclusif et durable. Ils ont examiné l'expérience d'Oman, qui a renforcé l'administration locale des villes et amélioré les conditions de vie et de santé des citoyens. Ils ont également évoqué la nécessité d'examiner les cadres législatifs et réglementaires des conseils locaux pour garantir la participation des habitants aux processus de développement durable des villes.

Séance plénière 6 : Le financement d'un développement inclusif et durable dans la région arabe

24. Le Directeur exécutif du Réseau arabe d'organisations non gouvernementales pour le développement, M. Ziad Abdel Samad, a animé la sixième séance plénière, à laquelle ont participé le spécialiste régional de l'efficacité de la coopération au service du développement et acteur de la société civile, M. Anas El Hasnaoui ; le représentant de l'Union des banques arabes, M. Antoine Hobeich ; la Conseillère régionale pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord à Transparency International, M^{me} Kinda Hattar ; et la représentante du Programme des Nations Unies pour l'environnement, M^{me} Isabell Kempf.

25. Les discussions ont porté sur les problèmes de financement du développement durable à travers le monde. Les participants ont examiné le partenariat mondial pour le développement que l'ONU a appelé de ses vœux pour atteindre un développement durable. Ils ont indiqué que le partenariat, qui était tributaire de l'aide publique au développement fournie par les pays développés aux pays en développement et de l'investissement étranger direct, ne pouvait pas mener à bien sa mission, en raison de la moindre capacité des pays développés de fournir une aide et de l'augmentation du poids de la dette des pays en développement. L'investissement étranger direct et le secteur privé sont donc devenus des sources essentielles de financement, renforçant

la nécessité de diversifier l'économie. Les participants ont estimé que, compte tenu du déclin de l'économie réelle, il fallait renforcer la capacité productive dans plusieurs secteurs, tels que le secteur manufacturier, l'agriculture et la technologie, afin de créer des possibilités d'emploi pour les jeunes et d'encourager la transition de l'économie informelle à l'économie formelle. Ils ont également souligné qu'il fallait combattre la corruption en renforçant les dispositifs et cadres d'application du principe d'obligation redditionnelle, réalisant des opérations d'audit, récupérant les avoirs volés, restructurant les systèmes fiscaux et commerciaux et l'environnement des affaires, et passer à une économie verte.

Séance plénière 7 : a) Résultats des réunions préparatoires des sessions de 2018 du Forum arabe pour le développement durable et du Forum politique de haut niveau ; b) messages clés formulés par le Forum arabe pour le développement durable à l'issue de sa session de 2018

26. La Secrétaire exécutive adjointe de la CESAO, M^{me} Khawla Matar, a animé la septième séance plénière. Les participants ont examiné les résultats des réunions préparatoires des sessions de 2018 du Forum arabe pour le développement durable et du Forum politique de haut niveau. Le Directeur général du Ministère des communications du Liban, M. Bassel Al Ayoubi, a présenté les résultats du Forum arabe concernant le Sommet mondial sur la société de l'information et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le membre du Conseil législatif palestinien, M. Azmi Shuaibi, a présenté les résultats du séminaire régional destiné aux parlementaires de la région arabe qui a porté sur le Programme 2030. La Directrice générale du pétrole au Ministère libanais de l'énergie et de l'eau, M^{me} Aurore Feghaly, a présenté les résultats de la réunion préparatoire arabe sur les questions énergétiques en vue des sessions de 2018 du Forum arabe pour le développement durable et du Forum politique de haut niveau. Le Ministre iraquien des ressources en eau, M. Hassan Janabi, a présenté les résultats de la réunion préparatoire arabe sur les questions relatives à l'eau en vue des sessions de 2018 du Forum arabe pour le développement durable et du Forum politique de haut niveau. Le Directeur général des politiques et de la planification au Ministère des affaires environnementales de l'État de Palestine, M. Zaghoul Samhan, a présenté les résultats de la réunion préparatoire arabe sur les questions liées à l'environnement et aux ressources naturelles en vue des sessions de 2018 du Forum arabe pour le développement durable et du Forum politique de haut niveau. Le Directeur exécutif du Réseau arabe d'organisations non gouvernementales pour le développement, M. Ziad Abdel Samad, a présenté les résultats de la réunion régionale de la société civile sur le développement durable dans la région arabe.

27. La session de 2018 du Forum arabe s'est achevée par une déclaration détaillée sur les messages clés, suivie de déclarations de M^{mes} Karima El Korri, Mona Fattah et Sabbidin de l'Unité sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de la CESAO. La déclaration détaillée a confirmé le consensus existant entre les participants à propos des différentes mesures requises pour appuyer les activités nationales et régionales à mener pour exécuter les plans nationaux de développement durable et le Programme 2030.

C. Séances thématiques

28. Au cours du Forum arabe de 2018, neuf séances thématiques ont été organisées sur les dimensions du développement, conformément à la résolution 70/299 de l'Assemblée générale sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial.

1. *Rapports nationaux volontaires : échange des enseignements tirés de l'expérience (Département des affaires économiques et sociales et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale)*

29. La Cheffe de l'Unité sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de la CESAO, M^{me} Karima El Korri, a animé la séance, à laquelle ont participé le spécialiste du développement durable (hors classe) de la Division des objectifs de développement durable qui relève du Département des affaires économiques et sociales (DESA), M. Friedrich Soltau ; la chargée de recherche principale en économie au Ministère égyptien de la planification, du suivi et de la réforme administrative, M^{me} Mouchera Karara ; la spécialiste en économie et point focal pour le développement durable de la Présidence du Conseil des Ministres du Liban, M^{me} Ola Sidani ; la Sous-Secrétaire générale du Conseil national de la population pour les affaires techniques et le développement durable du Soudan, M^{me} Wisal Hussein ; et M^{me} Yeran Kejjian du programme des Volontaires des Nations Unies.

30. Les intervenants ont considéré que les examens nationaux volontaires permettaient d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et d'ancrer ce dernier dans les réalités locales, et qu'ils constituaient un mécanisme à l'échelle de l'ensemble de l'administration et de la société pour fixer de nouvelles cibles, passer en revue les progrès accomplis et mobiliser des moyens aux fins de la mise en œuvre. Ils ont indiqué que ces examens donnaient l'occasion de déterminer si les efforts nationaux allaient dans le sens du développement et favorisaient la mobilisation des parties prenantes, l'établissement de partenariats stratégiques et le renforcement de l'appropriation du Programme 2030 par les pays. Les participants ont souligné l'importance du manuel concernant l'élaboration des examens nationaux volontaires (édition 2018) pour faciliter et guider les travaux des organes nationaux compétents. Les représentants de l'Égypte, du Liban et du Soudan ont donné un aperçu des travaux actuellement menés en vue de l'élaboration des examens nationaux volontaires pour chacun de ces pays.

2. *Vers une plateforme de la société civile dans la région arabe*

31. Ont participé à la deuxième séance thématique les intervenants suivants : M^{me} Kinda Hattar, conseillère régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à Transparency International ; M^{me} Atidel Mehebri, Directrice du service des médias du Centre des femmes arabes pour la formation et la recherche ; M. Mustafa Tlili, Secrétaire exécutif de la Confédération internationale des syndicats arabes ; M. Emad Adly, Coordonnateur général du Réseau arabe pour l'environnement et le développement ; M^{me} Theresia Degener, Présidente du Forum arabe de défense des droits des personnes handicapées.

32. Les participants ont examiné le document final de la Réunion régionale de la société civile sur le développement durable dans la région arabe, les thèmes de la session de 2018 du Forum arabe et les autres priorités de développement de la région au titre du Programme 2030. Ils ont mis en avant le droit des femmes à participer à la vie politique et publique et l'importance de l'intégration systématique de la problématique femmes-hommes dans tous les aspects du développement et de la lutte contre la discrimination et les violences faites aux femmes. Ils ont ajouté que le rôle des personnes handicapées devait également être pris en compte dans toutes les questions relatives au développement durable. Ils ont admis que la corruption se généralisait dans la région et qu'il fallait mobiliser tous les secteurs pour lutter contre ce phénomène et plaider en faveur de la séparation des pouvoirs. Les participants ont mis l'accent sur le rôle de la société civile dans la mise en œuvre du Programme 2030

et sur la nécessité de mettre en place une plateforme à l'usage des organisations de la société civile dans la région arabe.

3. *L'eau et les objectifs de développement durable : points de vue des pays arabes (Ligue des États arabes et CESAO)*

33. La troisième séance thématique a été animée par M^{me} Carol Chouchani Cherfane, Cheffe de la Section des ressources en eau de la Division des politiques du développement durable de la CESAO ; et M. Ziad Khayat, économiste en chef de la Section des ressources en eau. Ont participé à la séance les intervenants suivants : M. Hussein Elatfy, ancien Ministre des ressources en eau de l'Égypte et Secrétaire général du Conseil arabe de l'eau ; M. Omar Hattab, conseiller régional de l'UNICEF ; M. Pascual Steduto, Directeur du Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ; M. Muhammad Saidam, conseiller chargé de la recherche et des sciences à la Société royale des sciences de Jordanie ; M^{me} Luna Abu Swairah, Directrice générale du Centre d'études de l'unité arabe ; M. Hammou Laamrani, expert détaché auprès du Département du logement, de l'environnement et de l'eau du secrétariat du Conseil des ministres de la région arabe chargés de l'eau de la Ligue des États arabes ; M. Zaher Sulaimani, Président de l'Association omanaise de l'eau.

34. Les débats ont porté essentiellement sur les principaux messages et résultats de la réunion préparatoire arabe sur les questions relatives à l'eau en vue des sessions de 2018 du Forum arabe pour le développement durable et du Forum politique de haut niveau. Les participants ont également abordé la question de la dimension humaine des pénuries d'eau, sur la base d'un document de travail établi par la FAO. Les interventions ont concerné : les interactions entre les objectifs de développement durable dans le contexte des pénuries d'eau et des changements climatiques ; l'amélioration de la gestion des ressources en eau partagées ; les infrastructures hydriques et l'accès de tous à de l'eau salubre et à des services d'assainissement à l'échelle régionale. Les participants ont souligné la nécessité de sensibiliser à la problématique de l'eau dans les pays arabes et de s'employer à promouvoir une culture de la protection des ressources en eau. Ils ont également présenté la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028).

4. *Prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes dans les plans nationaux de mise en œuvre des objectifs de développement durable (ONU-Femmes et CESAO)*

35. Ont participé à la quatrième séance thématique les intervenants suivants : M. Jean Ogasapian, Ministre d'État pour la femme du Liban ; M^{me} Shiruk Abayachi, membre du Parlement iraquien ; M^{me} Lina Abirafeh, Directrice de l'Institut pour les études sur les femmes dans le monde arabe de l'Université américaine du Liban ; M^{me} Begoña Lasagabaster, Représentante spéciale de la Directrice régionale d'ONU-Femmes au Liban. M^{me} Mehrnaz El Awady, Directrice du Centre de la femme de la CESAO, a animé la séance thématique.

36. Les interventions ont porté sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en tant qu'éléments déterminants du principe consistant à ne laisser personne de côté ainsi que sur la nécessité pour les États membres de refléter pleinement et fidèlement cette dimension dans leurs examens nationaux volontaires. Les participants ont décrit les expériences de l'Iraq et du Liban et les meilleures pratiques régionales dans le domaine de l'intégration systématique d'une démarche antisexiste et de l'autonomisation des femmes dans les plans nationaux de mise en œuvre, de suivi et d'établissement de rapports. Ils ont souligné qu'il importait de renforcer la

contribution de la société civile et des établissements universitaires aux mesures prises par l'État pour atteindre les cibles relatives à l'égalité des sexes dans le cadre des objectifs de développement durable. Ils se sont accordés sur plusieurs points, notamment la nécessité de tenir compte de la problématique femmes-hommes dans tous les textes législatifs ; l'importance de la participation des femmes à la prise de décisions et à la formulation de politiques concernant la rationalisation de la gestion et de la consommation des ressources naturelles ; l'amélioration de la fourniture de données ventilées par sexe et de leur qualité.

5. *Les jeunes dans la région arabe et les transformations requises pour bâtir des sociétés durables (sous les auspices du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de la CESAO)*

37. Ont participé à la cinquième séance thématique les intervenants suivants : M. Luay Shabaneh, Directeur régional du Bureau régional du FNUAP pour les États arabes ; M^{me} Zeina Saab, innovatrice et entrepreneuse du réseau Nawaya ; M. Nabil Hendy, représentant du Centre international Y-PEER pour le Centre pour l'épanouissement des jeunes dans les États arabes ; M. Samir Anouti, conseiller régional pour la jeunesse au Fonds des Nations Unies pour la population ; M^{me} Alya Alaali, experte régionale de la jeunesse et cofondatrice de Bayanat Box. M^{me} Nancy Ezzeddine, chercheuse dans le domaine des politiques et représentante de Bayanat Box, a fait un exposé sur la situation des jeunes dans la région arabe et les problèmes qu'ils rencontraient, notamment le chômage et la migration forcée en raison des conflits. Elle a évoqué l'entrepreneuriat et la création de petites et moyennes entreprises fondées sur l'innovation pour créer des emplois. Elle a également abordé la question de la situation des jeunes femmes arabes qui se heurtaient à des difficultés pour accéder aux marchés du travail et étaient victimes de harcèlement sexuel et d'inégalités en matière de possibilités d'emploi et de rémunération.

38. Les intervenants ont confirmé que l'un des grands problèmes des jeunes de la région arabe était l'absence d'une vision et d'une stratégie claires pour traiter des questions les concernant et assurer leur participation au développement économique, social et politique. Les jeunes étaient toujours exclus de la prise de décisions, bien que nombre des problèmes qu'ils rencontraient avaient directement trait à la réalisation des objectifs de développement durable.

6. *Rôle de l'environnement et des ressources naturelles dans l'intégration (sous les auspices de la Ligue des États arabes et de la CESAO)*

39. M^{me} Melanie Hutchinson, coordonnatrice régionale du développement au Programme des Nations Unies pour l'environnement, a animé la sixième séance thématique, à laquelle ont participé M. Hammou Laamrani, expert détaché auprès du Département du logement, de l'environnement et de l'eau du Secrétariat du Conseil des ministres de la région arabe chargés de l'eau de la Ligue des États arabes ; M^{me} Soha Farouk, administratrice de programme adjointe à ONU-Habitat ; M. Mohamed Afana, Directeur des politiques et de la coopération internationale au Ministère de l'environnement de la Jordanie ; M. Zaghoul Samhan, Directeur général des politiques et de la planification au Ministère des affaires environnementales de l'État de Palestine ; M^{me} Amy Fraenkel, Cheffe de l'intégration en charge de la coopération et de l'appui à la sensibilisation concernant la Convention sur la diversité biologique à la Netherlands Enterprise Agency ; M. Limam Abdawa, du Groupe du développement durable de l'Initiative Pauvreté-Environnement de la Mauritanie ; M. Hassan Abdirisak Ahmed, administrateur de projet pour l'initiative en faveur de la résilience climatique menée par le Programme des Nations Unies pour le développement en Somalie.

40. Les participants ont confirmé que la consommation et la production durables étaient des instruments d'autonomisation multisectorielle à utiliser pour atteindre les objectifs de développement durable et que l'urbanisation sauvage était à la fois la cause et la conséquence de la dégradation de l'environnement et de la perte de biodiversité. Il fallait donc mettre en place des mécanismes pour porter un coup d'arrêt à la dégradation des terres et à la désertification et préserver la biodiversité, et privilégier une méthode intégrée pour la gestion efficace des ressources naturelles. Ils ont mis l'accent sur l'évaluation environnementale stratégique, qui constituait selon eux un outil crucial en matière de planification économique et du développement, ainsi que sur l'importance des moyens de mise en œuvre, notamment la nécessité de renforcer les partenariats novateurs entre secteurs et d'accroître le rôle des institutions financières dans l'aide apportée aux pays pour qu'ils atteignent les objectifs de développement durable grâce à des investissements durables et écologiques.

7. *« Ne laisser personne de côté » dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (sous les auspices de l'UNICEF et de la CESAO)*

41. Parmi les intervenants figuraient M^{me} Susan Nicolai, chargée de recherche principale au sein du programme de l'Overseas Development Institute dédié à la croissance, à la pauvreté et aux inégalités ; M. Nehmeh Adib, expert des questions de pauvreté et du Programme 2030 ; M^{me} Tamam Mroue, Directrice exécutive du Mouvement Social.

42. Le débat a porté sur un principe essentiel du Programme 2030, à savoir ne laisser personne de côté, qui ne pouvait être appliqué sans politiques publiques inclusives garanties par le droit international et les normes des droits de l'homme. L'application de ce principe supposait de mettre fin à la discrimination dans les textes de loi et la pratique, de diffuser une culture de la tolérance et de la solidarité et de recourir à des méthodes fondées sur les droits qui aillent dans le sens de l'intérêt général. Les participants ont insisté sur l'importance de la mesure des résultats en tant qu'élément clef des efforts de développement. Ils ont également souligné qu'il fallait adopter des méthodes fondées sur les sciences humaines et sociales afin de recenser et de suivre les différents groupes sociaux qui n'étaient pas couverts par les statistiques nationales.

8. *Adaptation des objectifs de développement durable à la région arabe : défis et perspectives (sous l'égide d'ONU-Habitat et de la CESAO)*

43. M. Frederico Neto, Directeur de la Division du développement social de la CESAO, a animé la huitième séance thématique, à laquelle ont participé M^{me} Soha Farouk, administratrice de programmes à ONU-Habitat ; M^{me} Mona Harb, professeure d'études et de politiques urbaines à l'Université américaine de Beyrouth ; M. Mohamed Saadieh, Président de la Fédération des municipalités de Dannieh et Coprésident de Cités et gouvernements locaux unis ; M. Ahmed Mansour, chercheur en sciences juridiques au sein du réseau du logement et des droits de la Coalition internationale Habitat.

44. Les participants ont débattu de la mise en œuvre au niveau local des objectifs de développement durable et du rôle des villes et des autorités locales dans l'accélération de cette mise en œuvre et la concrétisation de la dimension urbaine du Programme 2030. Ils ont souligné l'importance de la décentralisation administrative et financière, du renforcement des capacités des autorités locales, de l'application du principe de responsabilité, des mesures locales visant à protéger l'environnement et à promouvoir le développement économique et social, de l'harmonisation des objectifs de développement durable et des plans locaux conformément aux priorités

nationales et de la mobilisation des ressources locales pour répondre à la demande croissante de services. Les échanges ont porté sur la planification urbaine équitable dans le respect du principe consistant à ne laisser personne de côté ainsi que sur l'importance du renforcement de la participation des acteurs locaux aux processus de planification et de développement durable. Les intervenants ont traité de l'application au niveau des pays des objectifs de développement durable dans la région arabe ; des évaluations environnementales ; de l'examen des mécanismes de gouvernance et des structures institutionnelles au niveau des municipalités et des autorités locales et de leur aptitude à mettre en œuvre le Programme 2030.

9. *Énergie durable et transformation des sociétés pour les rendre viables et résilientes (sous les auspices de la Ligue des États arabes et de la CESAO)*

45. Parmi les intervenants figuraient M. Mahmoud Mohamed Reda Mahmoud Fathallah, économiste hors classe à la Ligue des États arabes ; M. Ahmed Abdel-Aziz Mohamed Badr, Directeur exécutif du Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ; M. Ayman Fouad Ismail, Directeur général de la Compagnie d'électricité palestinienne ; M^{me} Yosra Albakkar, chargée de programmes régionaux à l'Agence suédoise de coopération internationale au développement ; M^{me} Thirza Maria Bronner, Directrice des programmes du Centre pour la transition énergétique de la Netherlands Enterprise Agency (Ministère des affaires économiques et du climat) ; M. Abdessalem Khazen, Directeur des énergies renouvelables de l'Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie. M^{me} Radia Sedaoui, Cheffe de la Section de l'énergie de la CESAO, a animé la séance thématique.

46. Les participants ont formulé des observations sur les principales caractéristiques des systèmes énergétiques durables dans les pays arabes et leurs liens avec les cibles de l'objectif de développement durable n° 7. Ils ont également examiné les principales difficultés, lacunes et possibilités concernant les interactions entre l'objectif 7 et les autres objectifs. Ils ont souligné qu'il importait d'attirer et de mobiliser des ressources financières pour la mise en place de systèmes énergétiques durables et ont insisté sur les grandes priorités des plans nationaux de développement qui pourraient accélérer une telle évolution.

D. Séance de clôture

47. La séance de clôture a été présidée par M^{me} Khawla Matar, qui a confirmé l'engagement de la CESAO en faveur d'approches participatives pour la réussite du Forum arabe. L'avant-projet serait envoyé à tous les participants pour observations. La version finale du projet de rapport de la session de 2018 du Forum arabe serait ensuite présentée au Forum politique de haut niveau en juillet 2018.

48. M. Mohamed Ali Alhakim a prononcé une déclaration finale dans laquelle il a remercié les participants de leur présence active au Forum. Il a confirmé la détermination de la CESAO à soutenir les pays arabes et à rendre compte des réalisations et des difficultés de la région dans les instances mondiales. Il a également réaffirmé l'appui de la CESAO aux pays arabes qui présenteraient leurs examens nationaux volontaires durant l'année en cours et les années suivantes.

III. Participants

49. La session de 2018 du Forum arabe a réuni 300 participants originaires de 18 pays arabes, y compris des représentants des organisateurs (CESAO, Ligue des États arabes, organismes des Nations Unies actifs dans la région arabe, dont les

membres du Mécanisme de coordination régionale), de gouvernements, de grands groupes et d'organes régionaux s'occupant de développement durable.

50. L'ONU était représentée par l'UNRISD, l'OIT, le PNUD, ONU-Femmes, la FAO, le PNUE, ONU-Habitat, le FNUAP, l'OMS, l'UNESCO, l'UNICEF, l'ONUDI, le HCR, le HCDH et le PAM.

51. Parmi les participants figuraient plus de 70 représentants de 18 pays arabes, dont 16 étaient des États membres de la CESAO, à savoir l'Arabie saoudite, l'Égypte, l'État de Palestine, l'Iraq, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Libye, la Mauritanie, le Maroc, Oman, le Qatar, la République arabe syrienne, le Soudan, la Tunisie et le Yémen ; en sus de l'Algérie et de Djibouti. Il s'agissait notamment de représentants de haut niveau de divers ministères spécialisés ; d'organismes nationaux de statistique ; de conseils nationaux de la population ; de conseils économiques, sociaux et environnementaux. Ont également participé des parlementaires irakiens, jordaniens, marocains, mauritaniens, palestiniens et tunisiens.

52. Les grands groupes et les organisations et fonds régionaux et internationaux étaient représentés par le Réseau arabe d'organisations non gouvernementales pour le développement, l'Arab Forum for Environment and Development, le Réseau régional arabe pour l'environnement et le développement, le Réseau arabe pour la souveraineté alimentaire, l'Arab Group for the Protection of Nature, l'Organisation arabe de personnes handicapées, le Conseil de coopération du Golfe, le Centre de recherche et de formation pour les femmes arabes, l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières, le Centre international de recherche agricole dans les zones arides, le Centre de recherche sur le dessalement au Moyen-Orient, le Conseil de l'unité économique arabe, le Centre régional pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, l'Arab Countries Water Utilities Association, Transparency International, le Fonds saoudien pour le développement, la Banque islamique de développement et l'Organisation mondiale des personnes handicapées. Parmi les participants figuraient également des représentants d'établissements universitaires arabes et internationaux et d'organes de presse libanais, arabes et internationaux.

Annexe

Document final des réunions préparatoires tenues en vue des sessions de 2018 du Forum arabe pour le développement durable et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Forum arabe de haut niveau sur le Sommet mondial sur la société de l'information et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Disponible (en anglais) à l'adresse <https://www.unescwa.org/sites/www.unescwa.org/files/events/files/beirut-consensus-ahlf2017-en.pdf>.

Séminaire régional à l'intention des parlementaires sur le Programme 2030. Disponible (en anglais) à l'adresse <https://www.unescwa.org/sites/www.unescwa.org/files/events/files/seminar-parliaments-agenda-2030-final-report-en.pdf>.

Réunion préparatoire arabe sur les questions relatives à l'énergie en vue des sessions de 2018 du Forum arabe pour le développement durable et du Forum de haut niveau pour le développement durable. Disponible (en anglais) à l'adresse https://www.unescwa.org/sites/www.unescwa.org/files/events/files/outcome_document_on_energy_issues_for_2018_afsd-hlpf_english.pdf.

Réunion préparatoire arabe sur les questions relatives à l'eau en vue des sessions de 2018 du Forum arabe pour le développement durable et du Forum de haut niveau pour le développement durable. Disponible (en anglais) à l'adresse https://www.unescwa.org/sites/www.unescwa.org/files/events/files/outcome_document-afsd-_prep_meeting2017-en.pdf.

Réunion préparatoire arabe sur les questions relatives à l'environnement et aux ressources naturelles en vue des sessions de 2018 du Forum arabe pour le développement durable et du Forum de haut niveau pour le développement durable. Disponible (en anglais) à l'adresse https://www.unescwa.org/sites/www.unescwa.org/files/events/files/outcome_document-final_en.pdf.

Réunion régionale de la société civile sur le développement durable dans la région arabe. Disponible (en arabe) à l'adresse https://www.unescwa.org/sites/www.unescwa.org/files/events/files/meeting-arab-civil-society-sustainable-development-key-messages-ar_2.pdf.